

« AMAPOLA »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Siège : Maison-Alfort

Contrat d'engagements "maraîcher" du 6 nov 2019 au 28 octobre 2020

Je soussigné-e téléphone.....

e-mail..... membre de l'AMAP,

ayant réglé ma cotisation pour l'année 2019, souscris un abonnement pour la saison 2020 pour :

..... grand(s) panier(s) petit(s) panier(s) à compter du / /

Engagements de l'adhérent

- préfinancer une production maraîchère,
- assurer des permanences-distribution pendant la période d'engagement,
- se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du maraîcher

- livrer chaque semaine des produits de qualité, bio, frais, variés,
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant le contrat,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Part de récolte hebdomadaire « le grand panier » Légumes : 5 à 7 variétés, pour 3 à 5 personnes

Soit en moyenne 5 à 6 kg - *Moyennes annuelles, quantité variable de 3/4 kg à 6/7 kg selon la nature des produits (feuilles, racines...), la saison et les conditions climatiques.*

Part de récolte hebdomadaire « le petit panier » Légumes : 5 à 6 variétés, pour 1 à 2 personnes

Prix :

● 20 € le grand panier x ____ semaines = _____ €

● 12 € le petit panier x ____ semaines = _____ €

En cas d'inscription en cours d'année, un rabais est consenti au prorata des distributions manquées. Dans ce cas, indiquer le nombre de semaines et le montant total : euros x semaines =€

Le contrat est payable par chèque, en 2 ou 4 chèques, à l'ordre du **Village Potager** et datés du jour de l'engagement. Les chèques sont remis au responsable du contrat accompagnés du contrat signé et seront transmis au maraîcher en cours de contrat.

Distribution

La distribution a lieu **chaque mercredi entre 19h et 20h** à

Première distribution **le 6 novembre 2019**. Dernière distribution **le 28 octobre 2020**.

Pas de distribution la semaine de Noël 2019, ni le 1^{er} janvier, ni la semaine du 15 août 2020.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent

Date et signature

Le maraîcher Le Village Potager

Date et signature :